



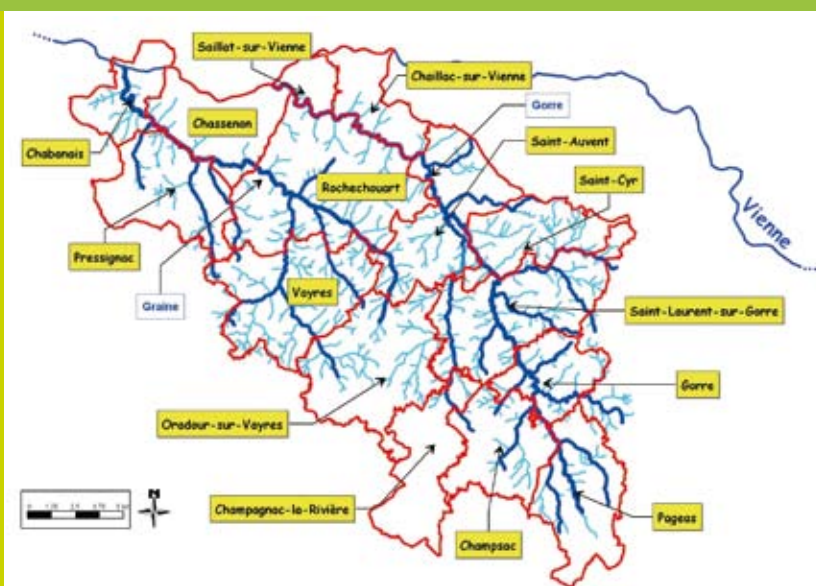
Programme de restauration des bassins versants de la Gorre et de la Graine

Le territoire du Syndicat Mixte Vienne Gorre couvre 15 communes, 12 en Haute-Vienne et 3 en Charente, situées en partie sur le territoire du Parc Naturel Régional Périgord Limousin. Il est caractérisé par un réseau hydrographique relativement dense (environ 500 km de cours d'eau) composé de 2 rivières principales, la Gorre et la Graine, 2 affluents principaux, respectivement le Gorret et la Vayres, et un grand nombre de petits ruisseaux. La forêt et l'espace agricole, voué surtout à l'élevage, se partagent le territoire, qui compte également un grand nombre d'étangs, le plus souvent implantés en barrage direct des ruisseaux.

Le Syndicat a la compétence de gestion des rivières depuis le 5 juin 2000.

En 2002, il a fait appel à un cabinet d'études afin de réaliser un diagnostic préalable sur la Gorre, la Graine, la Vayres, le Gorret, ainsi que sur 5 ruisseaux (le Massaloux, les Combes, les Morts, le Trinsolas et le Grava), soit un linéaire total de 120 km.

Cette étude préalable a abouti à de premiers travaux de restauration qui ont démarré en septembre 2004 et viennent de se terminer. La volonté du Syndicat est de permettre à la rivière de retrouver son équilibre, principalement en facilitant l'écoulement naturel de l'eau, et tout



Débardage à cheval

en conservant des rivières sauvages. La priorité a donc été mise sur des actions d'enlèvement sélectif des embâcles et de restauration douce de la végétation des berges, de façon sélective et raisonnée, afin de conserver les lieux de caches pour la faune piscicole, de l'ombrage pour la rivière mais également de favoriser la stabilisation naturelle des berges par le système racinaire des végétaux présents.

Le coût total de ces opérations s'élève à 115 000 euros TTC, subventionné à 80 %. Les 20 % restants sont à la charge des 15 communes par l'intermédiaire du Syndicat, qui assure également la maîtrise

d'ouvrage du programme de restauration, avec l'appui technique du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Deux entreprises locales ont été retenues pour la réalisation de ces travaux : FELIM qui réalise

l'enlèvement manuel et mécanique des embâcles ainsi que la restauration de la ripisylve, et Lucien BARUGOLA de l'entreprise FORESTALE, basée à Miallet (24) qui a effectué l'enlèvement des embâcles sur 3 secteurs sensibles par débardage à cheval.

En 2005, une étude a été menée sur les petits ruisseaux du territoire, afin :

▼ de déterminer parmi l'ensemble des affluents de la Gorre et de la Graine ceux qui possèdent un potentiel écologique et piscicole fort ;

▼ d'établir, à partir d'un diagnostic de terrain complet, un schéma de restauration et entretien à intégrer au programme de restauration de la Gorre et de la Graine. Ainsi 39 petits affluents, soit 124 km, ont été jugés suffisamment intéressants pour être inclus dans les programmes de restauration. 17 d'entre eux apparaissent comme prioritaires et seront intégrés au 1^{er} Contrat Restauration Entretien.



Marie ADALBERT, technicienne rivière au Syndicat

La planification des actions à mener et à intégrer dans le 1^{er} Contrat Restauration Entretien, passé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, est en cours d'élaboration. Les actions prévues, classées par objectif, sont :

➔ restaurer les conditions naturelles d'écoulement de l'eau

❖ par l'enlèvement sélectif des embâcles afin de permettre l'écoulement de l'eau tout en conservant suffisamment d'arbres ou de branches mortes pour assurer des caches pour les poissons et la stabilisation des berges ;

❖ par la suppression des dépôts sauvages présentant un risque direct pour la rivière.

➔ améliorer le rôle de la végétation des berges (= ripisylve)

❖ par la gestion de la ripisylve avec des opérations de recépage et d'élagage, voire d'abattage pour les arbres menaçant de tomber ;

❖ par l'entretien de la ripisylve sur les rivières ayant bénéficié de travaux de restauration ;

❖ par la plantation d'arbres ou d'arbustes quand la ripisylve est absente pour cause de pratiques non adaptées (gyrobroyage, herbicide, ...) ou de pressions fortes (pâturage, ...).

➔ lutter contre le colmatage du lit

❖ par l'aménagement de points d'abreuvement (descente empierreée, limitation des zones d'accès, pompe de prairie, captage de source, ...) qui évitent le piétinement des berges et du lit de la rivière par le bétail ;

❖ par la protection de berge au moyen de génie végétal, pour freiner ou stabiliser des encoches d'érosion par exemple ;

❖ par la restauration des frayères naturelles de truite fario ; engagées sur l'amont de la Vayres par la fédération de pêche de la Haute Vienne et l'AAPPMA d'Oradour sur Vayres, ces actions seront à poursuivre sur d'autres ruisseaux où la présence de truites sera un bon indicateur de la réussite des efforts entrepris.

➔ surveiller la prolifération et lutter contre les espèces envahissantes

❖ la jussie : ses belles fleurs jaunes ont déjà colonisé l'aval de la Vayres, la Graine de sa confluence avec la Vayres jusqu'à la Vienne, et l'étang de la Pouge ; des opérations d'arrachage manuel (seul moyen efficace) ont été menées sur les plans d'eau de la Pouge et de Rochechouart ;

❖ la balsamine géante : cette plante est présente sur la Gorre depuis Saint-Laurent sur Gorre et jusqu'à la confluence avec la Vienne ; il est important de communiquer sur les capacités de colonisation rapide de cette espèce échappée des jardins ; des essais de fauche et d'arrachage ont eu lieu cette année sur des secteurs tests, leur efficacité sera jugée l'année prochaine ;

❖ le ragondin : le Syndicat a mis en place depuis maintenant 2 ans des opérations de piégeage des ragondins à l'échelle des bassins versants de la Gorre et de la Graine, en collaboration de la Fédération Départementale de Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Haute-Vienne et avec la participation des Associations Communales de Chasse Agréées des communes concernées ;

❖ surveillance de l'arrivée de nouvelles espèces envahissantes, animales ou végétales.

➔ améliorer le franchissement piscicole

le nombre très important de seuils, sur les rivières principales comme sur les petits ruisseaux, perturbe la qualité des rivières et représente un obstacle à la remontée des poissons cherchant en amont leurs zones de frayères ; une 1^{ère} réflexion

à l'échelle du bassin versant de la Graine va permettre de définir les secteurs ayant un intérêt piscicole fort et de mettre en avant les seuils représentant un obstacle majeur à la libre circulation des poissons ; en accord avec les propriétaires, un diagnostic de ces ouvrages pourra être engagé afin de définir leur état et de prévoir les travaux.

➔ **communiquer et sensibiliser**

le Syndicat se doit de jouer un rôle de relais d'informations et de conseils dans le domaine de la gestion des cours d'eau sur son territoire, et ce auprès des propriétaires riverains comme du grand public.



La Gorre

Les parcours de loisir en 2007

Le tableau ci-dessous liste les nouveaux parcours de loisir pour l'année 2007.

Il s'agit de sites répartis dans tout le département, sur lesquels auront lieu des déversements de truites arc-en-ciel maillées. Petits et grands pourront ainsi pratiquer leur loisir favori sur des sites faciles d'accès.

<i>AAPPMA</i>	<i>rivière</i>	<i>limite aval</i>	<i>limite amont</i>
Le Dorat - Magnac - Thiat	BRAME	Pont de Chez Daubusson, à Thiat	Pont de la Roche, à Magnac-Laval
Saint-Sulpice les Feuilles	BENAIZE	Pont de Mailhac	Pont de Piégut
Châteauponsac	SEMME	Pont d'Hervaud	Pont de la Bergère
Mézières sur Issoire	ISSOIRE	Pont des Brosses	Étang de la Côte
Nexon	AIXETTE	Moulin du Dognon	Confluence avec la Bosmarèche
Saint-Junien «La Populaire»	GLANE	Confluence avec la Vienne	Pont du Dérot
Gorre	GORRE	Moulin de Chez Raymondeau	Pont de la route de Champsac (D 66)
Marval	BANDIAT	Pont de Lascaux	Étang de l'Épinassie
Saint-Yrieix la Perche	ISLE	Pont de Cheni	Pont de Farges
Limoges «Vienne et Briance»	BRIANCE	Pont de Saint-Paul	Pont Rompu
Ambazac	BEUVREIX	Pont de la D 5	Pont de Jonas
Châteauneuf la Forêt	PRAIRIE	Plan d'eau de Châteauneuf	Village de Moussanas
Limoges «La Truite Vivante»	AURENCE	Les Courrières	Moulin Rabaud
Limoges «Les Ponticauds»	VILLETES	Pont des Charmeaux	Pont de Gourly